



Informations générales

Si vous projetez d'acquérir un chien dont la race est reprise dans la liste des chiens susceptibles d'être dangereux (American Staffordshire Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Mastiff, Tosa ou les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à une des races mentionnées ci-dessus) il vous faut au préalable suivre un cours théorique pour obtenir le diplôme « Hondsführerschäin ». Ces mêmes conditions s'appliquent pour toute personne, membre de la famille, qui envisage de se promener avec un des chiens de race mentionnée ci-dessus.

Une fois ce diplôme reçu, vous devez introduire une demande écrite pour acquérir une autorisation de détention d'un de ces chiens (mentionnés ci-dessus) auprès du Ministère de l'Agriculture en soumettant les pièces suivantes :

- Diplôme « Hondsführerschäin » stipulant la réussite du cours théorique
- Extrait du casier judiciaire n°3
- Copie de votre carte d'identité ou passeport

Après réception de l'autorisation susmentionnée, vous avez le droit de vous procurer un chien susceptible d'être dangereux. Une fois que celui-ci a atteint l'âge de +/- 1 an, vous devez suivre un cours pratique en vous inscrivant auprès d'une école canine agréée.

<https://agriculture.public.lu/de/publications/tiere/haustiere/poteziell-gefaerliche-hunde/potenziell-gefaerliche-hunde/hunde-kursanbieter.html>

Ces 3 étapes (cours théorique, autorisation accordée par le Ministère, cours pratique) doivent être remplies, afin que vous puissiez être détenteur d'un tel chien susceptible d'être dangereux, conformément à la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens.

Le cours théorique, organisé par la LAK, comporte un total de 12 heures. Celui-ci aura lieu au cours de 2 samedis, à chaque fois pendant 6 heures. Le cours se terminera par un test et il est présenté en 2 langues, français et allemand. Il s'adresse à tous les propriétaires/amateurs de chiens. Veuillez noter qu'en cas de perte la réédition du diplôme vous sera facturée (**40€**).

La participation au cours s'élève à **250€/personne** et est payable à l'avance.

La confirmation définitive de votre inscription au cours HF vous sera envoyée par e-mail après réception des frais de participation. Le nombre de participants est limité à 20 personnes et la priorité est accordée à ceux ayant déjà payé les frais de participation.

Dates:

HF102 (français) : 11 et 18 novembre 2023
HF103 (allemand) : 2 et 9 décembre 2023
HF104 (français) : 20 et 27 janvier 2024
HF105 (allemand) : 24 février et 2 mars 2024
HF106 (français) : 20 et 27 avril 2024
HF107 (allemand) : 8 et 15 juin 2024

Lieu:

Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (2^{ème} étage)
7b, Rue Thomas Edison
L-1445 Strassen - e-mail: chiens@alva.etat.lu